

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU DOMAINE-DU-ROY
MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE**

SÉANCE RÉGULIÈRE DU 10 NOVEMBRE 2025

À une séance régulière du conseil municipal légalement tenue le 10 novembre 2025 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de son honneur M. le maire Vital Dumais.

Sont également présents, les membres du conseil:

Claude Martel
Guylaine Morin
Nathalie Julien
Serge Côté
Laurier Girard
Amélie Deschênes-Bouchard

Formant quorum.

Ordre du jour

OUVERTURE

Ouverture de la séance par monsieur le maire

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Approbation du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025
- 1.3 Approbation de la liste de correspondance et documents reçus au 10 novembre 2025
- 1.4 Rapport général du maire
- 1.5 Calendrier des séances ordinaires
- 1.6 Changement d'un signataire autorisé, comptes municipaux
- 1.7 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- 1.8 Épuration des archives municipales - 2018
- 1.9 Épuration des archives municipales - 2023
- 1.10 Projet d'ouverture à l'année du bureau d'information touristique
- 1.11 Adoption du règlement numéro 25-22, règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage numéro 18-16 de la Municipalité de Lac-Bouchette de manière à modifier les marges de recul dans la zone 8R
- 1.12 Remerciements et remise des plaques aux membres du conseil ayant terminé leur mandat
- 1.13 Maire suppléant

2. FINANCES

- 2.1A Approbation des comptes à payer du mois d'octobre 2025
- 2.1B Certificat de disponibilité de crédit
- 2.2 Approbation du rapport budgétaire au 30 septembre 2025
- 2.3 Cotisation annuelle – Fleurons du Québec
- 2.4 Approbation des prévisions budgétaires – Bibliothèque municipale
- 2.5 Liste de comptes à recevoir au 31 octobre 2025
- 2.6 Instructions ventes pour non-paiement des taxes 2024
- 2.7 Budget fêtes des enfants
- 2.8 Approbation des prévisions budgétaires révisé 2025 – Office d'habitation Domaine-du-Roy
- 2.9 Achat d'un module de télétransmission pour les finances

3. PERSONNEL

4. MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

- 4.1 Achat de pneus pour le camion Ford Ranger

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

- 5.1 Achat d'un terrain route de l'Écluse

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ROUTIER

- 7.1 Demande de prolongation du tracé de la route du Lac-Maggie pour le déneigement
- 7.2 Officialisation de désignation des chemins

- 8. HYGIÈNE DU MILIEU**
 - 9. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**
 - 9.1 Demande au règlement PIIA numéro 18-22 portant le numéro 2025-07 pour la construction d'une remise au 101, chemin Eva
 - 10. LOISIRS ET CULTURE**
 - 11. VARIA**
 - 12. PÉRIODE DE QUESTIONS**
 - 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**
-

OUVERTURE

Mot d'ouverture de la séance par M. le Maire qui préside l'assemblée par la suite.

1.

ADMINISTRATION

1.1

Résol. 25-192

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance de l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que rédigé et reçu.

ACCEPTÉE

1.2

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 OCTOBRE 2025

Résol. 25-193

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025;

ATTENDU QUE M. le maire résume les principaux points discutés au cours de la réunion;

ATTENDU QU'il respecte le contenu des discussions ainsi que les décisions des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance du 2 octobre 2025 soit et est approuvé tel que présenté et rédigé.

ACCEPTÉE

1.3

APPROBATION DE LA LISTE DE CORRESPONDANCE ET DOCUMENTS REÇUS AU 10 NOVEMBRE 2025

Résol. 25-194

ATTENDU QUE la liste de correspondance et documents reçus au 10 novembre 2025 a été donnée aux membres du conseil municipal avant la réunion et qu'ils en ont pris connaissance;

ATTENDU QUE les questions soulevées par les conseillers et les conseillères ont reçu explications de la part de M. le maire;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard appuyée par Mme la conseillère Nathalie Julien et résolu à l'unanimité des conseillers que la liste de correspondance et documents reçus au 10 novembre 2025 soit acceptée telle que présentée et rédigée.

ACCEPTÉE

1.4

RAPPORT GÉNÉRAL DU MAIRE

- ➔ M. le maire félicite le conseil pour leur élection.
- ➔ M. le maire remercie Mme Hudon et l'ancien conseil pour leurs services.
- ➔ M. le maire remercie la population qui est venue voter.
- ➔ M. le maire souhaite bon mandat au nouveau conseil.

1.5

Résol. 25-195

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par M. le conseiller Serge Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026, qui débuteront à 19 h à la salle du conseil située au 297, rue Principale, Lac-Bouchette et qui se tiendront :

- Le lundi 12 janvier,
- Le lundi 2 février,
- Le lundi 2 mars,
- Le lundi 13 avril,
- Le lundi 4 mai,
- Le lundi 1^{er} juin,
- Le lundi 6 juillet,
- Le lundi 3 août,
- Le lundi 14 septembre,
- Le lundi 5 octobre,
- Le lundi 2 novembre,
- Le lundi 7 décembre.

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et greffier-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ACCEPTÉE

1.6

Résol. 25-196

CHANGEMENT D'UN SIGNATAIRE AUTORISÉ, COMPTES MUNICIPAUX

ATTENDU QUE l'article 203 du Code municipal précise que tous chèques émis et billets ou autres titres consentis par la Municipalité doivent être signés conjointement par le maire et le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Guylaine Morin appuyée par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers que M. le maire Vital Dumais soit nommé pour signer les chèques et autres papiers nécessaires sur les comptes de la Municipalité à la Caisse Desjardins du Domaine-du-Roy en plus de M. le directeur général et greffier-trésorier Jean-Pierre Tremblay;

QUE le signataire autorisé M. Vital Dumais remplace Mme Ghislaine M.- Hudon.

ACCEPTÉE

1.7

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le directeur général et greffier-trésorier remet à chacun des membres du conseil un formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires.

1.8

Résol. 25-197

ATTENDU QUE la Municipalité doit conserver certaines archives 7 ans selon le calendrier de conservation;

ATTENDU QUE la Municipalité doit autoriser la destruction des archives municipales selon le calendrier de conservation des documents;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard appuyée par Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la destruction des archives municipales de l'année financière 2018 selon le calendrier de conservation des documents de la Municipalité de Lac-Bouchette.

ACCEPTÉE

1.9

Résol. 25-198

ÉPURATION DES ARCHIVES MUNICIPALES - 2023

ATTENDU QUE le conseil doit donner son approbation pour la destruction de certaines archives;

ATTENDU QUE les archives municipales de l'année 2023 seront détruites selon le calendrier de conservation des documents de la Municipalité de Lac-Bouchette;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la destruction des archives municipales de l'année 2023.

ACCEPTÉE

1.10

PROJET D'OUVERTURE À L'ANNÉE DU BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE

Résol. 25-199

ATTENDU QUE le bureau d'information touristique de Lac-Bouchette est la porte d'entrée des nombreux visiteurs sur le territoire;

ATTENDU QUE le bureau d'information touristique de Lac-Bouchette est le plus achalandé en période estivale sur le territoire;

ATTENDU QU'aucun bureau d'information touristique n'est ouvert sur le territoire en période hivernale;

ATTENDU la démarche trajectoire de la Municipalité qui vise à structurer son développement autour du tourisme de ressourcement;

ATTENDU QUE le tourisme est présenté comme un moteur de vitalité pour nos régions et un levier incontournable de prospérité par la ministre du Tourisme;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. le directeur-général Jean-Pierre Tremblay à présenter une demande d'aide financière dans le *Fonds de développement* de la MRC du Domaine-du-Roy – volet local de la municipalité du Lac-Bouchette concernant le projet d'ouverture à l'année du bureau d'information touristique.

ACCEPTÉE

1.11

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 25-22, RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 18-16 DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-BOUCHETTE DE MANIÈRE À MODIFIER LES MARGES DE RECOLT DANS LA ZONE 8R

Résol. 25-200

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette a adopté en date du 5 mars 2018 le règlement numéro 18-16 portant sur le règlement de zonage de la Municipalité de Lac-Bouchette, le tout en conformité aux dispositions connues au chapitre IV du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) ;

ATTENDU QU'en date du 11 avril 2018, le règlement de zonage numéro 18-16 de la Municipalité de Lac-Bouchette est entré en vigueur suite à l'émission, par la MRC du Domaine-du-Roy, du certificat de conformité numéro 91005-RZ-01-02-2018;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette souhaite amender son règlement de zonage numéro 18-16 de manière à :

- Réduire les marges de recul avant et arrière prévues à la grille des spécifications #107 pour la zone 8R.

ATTENDU QUE la section V, du chapitre IV du titre I de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1) permet à la Municipalité de Lac-Bouchette de modifier son règlement de zonage ;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 124 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), le processus de modification du règlement de zonage débute par l'adoption d'un projet de règlement par le conseil municipal de Lac-Bouchette ;

ATTENDU QUE ce projet d'amendement au règlement de zonage a été soumis à la consultation publique le 2 octobre 2025 à 19 h 11, à la salle du conseil municipal ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil municipal du 8 septembre 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSE PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme la conseillère Nathalie Julien et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter par résolution le présent règlement numéro 25-22 et décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 PRÉAMBULE

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2 MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

Le règlement de zonage est modifié de manière à :

1. Au cahier des spécifications, modifier la grille de la zone « 8R » (grille numéro 107) de manière à réduire la marge de recule avant à 6 mètres alors qu'elle est actuellement à 7 mètres et à réduire la marge de recul arrière à 6 mètres alors qu'elle est actuellement à 10 mètres (voir annexe A).

ARTICLE 3 ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur après que toutes les formalités prescrites par la loi auront été dûment remplies.

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER

ACCEPTÉE

1.12

REMERCIEMENTS ET REMISE DES PLAQUES AUX MEMBRES DU CONSEIL AYANT TERMINÉ LEUR MANDAT

Résol. 25-201

ATTENDU QUE Mmes Ghislaine M.-Hudon, Josée Crane, Nathalie Côté ont rendu de précieux services à la Municipalité de Lac-Bouchette;

ATTENDU QUE la coutume veut que l'on remette les plaques d'identification aux membres du conseil qui ont quitté;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers que leurs plaques leur soient remises;

QUE la Municipalité de Lac-Bouchette remercie Mmes M.-Hudon, Crane et Côté pour leur contribution respective à la municipalité.

ACCEPTÉE

1.13
Résol. 25-202

MAIRE SUPPLÉANT

ATTENDU QUE l'article 116 du Code municipal prévoit que le conseil peut en tout temps nommer un maire suppléant;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Serge Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que le maire suppléant pour les quatre prochaines années sera celui décrit comme suit :

Pour janvier et février	siège # 1	Claude Martel
Pour mars et avril	siège # 2	Guylaine Morin
Pour mai et juin	siège # 3	Nathalie Julien
Pour juillet et août	siège # 4	Serge Côté
Pour septembre et octobre	siège # 5	Laurier Girard
Pour novembre et décembre	siège # 6	Amélie Deschênes-Bouchard

ACCEPTÉE

2.

FINANCES

2.1A
Résol. 25-203

APPROBATION DES COMPTES À PAYER DU MOIS D'OCTOBRE 2025

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des comptes à payer du mois d'octobre 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers que les comptes à payer d'octobre 2025 suivants soient approuvés :

Octobre 2025		
	Montant du chèque	Total par fournisseur
Folio 700 084		
Municipalité de Lac-Bouchette	262,40 \$	262,40 \$
Aliette Bouchard	4 295,72 \$	4 295,72 \$
Comité culturel	2 500,00 \$	2 500,00 \$
Maison des jeunes	300,00 \$	300,00 \$
Postes Canada	712,85 \$	712,85 \$
Carl Laliberté	86,12 \$	386,12 \$
Stéphanie Laporte	79,98 \$	79,98 \$
9221-5516 Québec Inc.	23 957,79 \$	23 957,79 \$
David Bouchard	135,59 \$	135,59 \$
Chantale Girard	227,13 \$	227,13 \$
Carl Laliberté	300,00 \$	- \$
Accès transport	4 667,22 \$	4 667,22 \$
APSAM	95,00 \$	95,00 \$
Charles Bois	1 000,00 \$	1 000,00 \$
Brandt	1 367,96 \$	1 367,96 \$
BuroPro citation	342,59 \$	342,59 \$
Canadian national	68,99 \$	68,99 \$
Caouette Thériault & Renault	2 613,73 \$	2 613,73 \$
Chem action Inc.	567,98 \$	567,98 \$
Martin Cloutier	408,00 \$	408,00 \$

Desgagné Laflamme électrique	3 050,81 \$	3 050,81 \$
Encreco	80,46 \$	80,46 \$
Eurofins environex	1 128,48 \$	1 128,48 \$
Fonds d'information	54,00 \$	54,00 \$
Formulaires Ducharme	405,98 \$	405,98 \$
Steven Gaudreault	600,00 \$	600,00 \$
GLS logistics systems	27,73 \$	27,73 \$
Groupe Perron	2 700,07 \$	2 700,07 \$
Havre	89,00 \$	89,00 \$
Impression Thibeault	4 484,03 \$	4 484,03 \$
Location d'équipements maximum	51,74 \$	51,74 \$
Ghislaine M.-Hudon	553,08 \$	553,08 \$
MNP sencrl	5 567,78 \$	5 567,78 \$
MRC du Domaine-du-Roy	33 489,98 \$	33 489,98 \$
Jeannot Munger	314,49 \$	314,49 \$
Nutrinor énergies	1 379,00 \$	1 379,00 \$
Ozéro solution	931,27 \$	931,27 \$
PG solutions	1 483,18 \$	1 483,18 \$
David Potvin	700,03 \$	700,03 \$
Produits sanitaires Lépine	988,73 \$	988,73 \$
Robitaille équipement	1 145,15 \$	1 145,15 \$
Raymond Simard & fils	805,55 \$	805,55 \$
SCFP	655,69 \$	655,69 \$
Jean-Pierre Tremblay	459,10 \$	459,10 \$
Uni-select inc.	677,45 \$	677,45 \$
Vision informatik	584,38 \$	584,38 \$
Bell - kiosque	68,93 \$	68,93 \$
Hydro-Québec - centre comm.	1 367,13 \$	6 337,41 \$
Hydro-Québec - aqueduc	1 103,71 \$	- \$
Ministre des Finances	63 844,00 \$	63 844,00 \$
Ministère du Revenu	177,58 \$	22 767,69 \$
Bell mobilité	284,20 \$	284,20 \$
Ministère du Revenu	17 124,36 \$	- \$
Visa	258,53 \$	258,53 \$
Hydro-Québec - plage	62,19 \$	- \$
Ministère du Revenu	5 465,75 \$	- \$
Cogéco câble	102,27 \$	102,27 \$
Hydro-Québec - aqueduc	2 231,87 \$	- \$
Hydro-Québec - pompage	319,38 \$	- \$
Receveur général du Canada	6 086,90 \$	6 086,90 \$
Hydro-Québec - éclairage public	1 253,13 \$	- \$
Desjardins sécurité financière	8 219,94 \$	8 219,94 \$
Total	214 366,08 \$	214 366,08 \$
Salaires		
2 octobre 2025	6 293,37 \$	6 293,37 \$
9 octobre 2025	6 229,07 \$	6 229,07 \$
16 octobre 2025	7 059,00 \$	7 059,00 \$
23 octobre 2025	8 156,54 \$	8 156,54 \$
30 octobre 2025	11 790,68 \$	11 790,68 \$
Total des salaires	39 528,66 \$	39 528,66 \$

TOTAL:	253 894,74 \$	253 894,74 \$
---------------	----------------------	----------------------

ACCEPTÉE

2.1B

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, Jean-Pierre Tremblay, directeur général et greffier-trésorier, certifie par le présent certificat que la Municipalité de Lac-Bouchette dispose des fonds nécessaires pour payer ces comptes.

Jean-Pierre Tremblay,
directeur général et greffier-trésorier

2.2

Résol. 25-204

APPROBATION DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 30 SEPTEMBRE 2025

ATTENDU QUE chacun des membres du conseil a reçu et pris connaissance du rapport budgétaire au 30 septembre 2025;

ATTENDU QUE le rapport budgétaire a été analysé par les membres du conseil en regard du pourcentage des dépenses encourues à la date du rapport;

ATTENDU QU'il reflète la situation financière au 30 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Serge Côté appuyé par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que le rapport budgétaire au 30 septembre 2025 soit accepté.

ACCEPTÉE

2.3

Résol. 25-205

COTISATION ANNUELLE – FLEURONS DU QUÉBEC

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers de verser la cotisation triennale de 1 589\$ à Fleurons du Québec pour les années 2026, 2027 et 2028.

ACCEPTÉE

2.4

Résol. 25-206

APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES – BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires présentées par la responsable de la bibliothèque municipale répondent aux attentes du conseil municipal;

ATTENDU QUE ces nouvelles dispositions financières permettront d'offrir un service de qualité à la population de Lac-Bouchette;

ATTENDU QUE dans le budget il y a une demande pour l'achat de nouvelles étagères d'une valeur de 4 250\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard appuyée par Mme la conseillère Nathalie Julien et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires 2026 de la bibliothèque municipale telles que présentées et rédigées au montant de 11 660\$ plus le salaire et la cotisation au CRSBP pour 2026, la location et les étagères.

ACCEPTÉE

2.5

Résol. 25-207

LISTE DE COMPTES À RECEVOIR AU 31 OCTOBRE 2025

ATTENDU QUE, selon l'article 1022 du Code municipal, le greffier-trésorier doit préparer au cours du mois de novembre une liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales;

ATTENDU QUE cette liste doit être approuvée par le conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Claude Martel appuyé par M. le conseiller Serge Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver la liste des taxes à recevoir fournie par le directeur général et greffier-trésorier pour un montant total de 248 129,88\$ et des intérêts pour un montant de 14 285,07\$ en date du 31 octobre 2025.

ACCEPTÉE

2.6

Résol. 25-208

INSTRUCTIONS VENTES POUR NON-PAIEMENT DES TAXES 2024

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette désire vendre pour non-paiement de taxes les propriétés des citoyens qui ont des comptes en retard soit 2024 et antérieurs;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers que toutes les propriétés des citoyens qui ont des arrérages de taxes municipales pour 2024 et plus âgés soient vendues pour les taxes après l'avis prévu par la Loi.

ACCEPTÉE

2.7

Résol. 25-209

BUDGET FÊTES DES ENFANTS

IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Serge Côté appuyé par Mme la conseillère Nathalie Julien et résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un budget de 2 500\$ en faveur du Comité de la fête des enfants qui aura lieu en décembre et de publier l'événement dans un bulletin municipal;

QUE le conseil nomme Mme la conseillère Guylaine Morin comme représentante au Comité de la fête des enfants;

QUE le Comité de la fête des enfants devra remettre un rapport détaillé des revenus et dépenses pour la fête.

ACCEPTÉE

2.8

Résol. 25-210

**APPROBATION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES RÉVISÉ 2025 –
OFFICE D'HABITATION DOMAINE-DU-ROY**

ATTENDU QU'il y a lieu d'accepter les prévisions budgétaires révisées 2025 – Office d'habitation Domaine-du-Roy;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Julien appuyée par Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les prévisions budgétaires révisées 2025 de l'Office d'habitation Domaine-du-Roy.

ACCEPTÉE

2.9

Résol. 25-211

ACHAT D'UN MODULE DE TÉLÉTRANSMISSION POUR LES FINANCES

ATTENDU QUE, suite de la grève des postes, la Municipalité a eu de la difficulté à payer les comptes;

ATTENDU QUE la responsable de payer les comptes désire améliorer la situation pour éviter les problèmes rencontrés dans cette situation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Serge Côté appuyé par M. le conseiller Claude Martel et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à faire l'acquisition du logiciel de télétransmission au coût de 1 822\$ plus taxes à PG Solutions.

QUE à chaque année le programme CESA reviendra au coût de 256\$.

ACCEPTÉE

3.

PERSONNEL

Aucun item.

4.

MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT, FOURNITURES

4.1

Résol. 25-212

ACHAT DE PNEUS POUR LE CAMION FORD RANGER

ATTENDU QUE le nouveau camion Ford Ranger n'a pas de pneus d'hiver;

ATTENDU QUE les employés en ont régulièrement besoin;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Guylaine Morin appuyée par M. le conseiller Laurier Girard et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition de quatre (4) pneus pour le Ford Ranger pour un montant de 1297,95\$ plus taxes chez Mécanique Dave Bilodeau.

ACCEPTÉE

5. PROPRIÉTÉS ET ESPACES LOUÉS

5.1 ACHAT D'UN TERRAIN ROUTE DE L'ÉCLUSE

Résol. 25-213

ATTENDU QUE la Municipalité désire régulariser un problème de virée au bout de la route de l'Écluse;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une offre pour une partie de terrain du lot 5 786 328 de 400 m² en bordure de la route de l'Écluse de M. Stéphane Mercier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par Mme la conseillère Nathalie Julien et résolu à l'unanimité des conseillers de faire l'acquisition d'une partie de terrain de 400 m² en bordure de la route de l'Écluse de M. Stéphane Mercier au coût de 9 600\$ plus taxes;

QUE tous les frais relatifs à la vente seront assumés par la Municipalité de Lac-Bouchette;

QUE M. le maire Vital Dumais et M. le directeur général et greffier-trésorier Jean-Pierre Tremblay soient autorisés à signer les documents nécessaires au nom de la Municipalité de Lac-Bouchette.

ACCEPTÉE

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun item.

7. TRANSPORT ROUTIER

7.1 DEMANDE DE PROLONGATION DU TRACÉ DE LA ROUTE DU LAC-MAGGIE POUR LE DÉNEIGEMENT

Résol. 25-214

ATTENDU la réception d'une pétition pour la prolongation de l'ouverture d'hiver de la route du Lac-Maggie soit un tronçon du chemin de Mont-Alverne sur une distance de 1,1 km à partir de la jonction jusqu'au lot de M. Maxime Bonneau, chemin de Mont-Alverne;

ATTENDU QUE la pétition est conforme au règlement municipal;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Amélie Deschênes-Bouchard appuyée par M. le conseiller Serge Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la prolongation de l'ouverture d'hiver de la route du Lac-Maggie sur une distance de 1,1 km à partir de la jonction jusqu'au lot de M. Maxime Bonneau, chemin de Mont-Alverne;

D'autoriser le directeur général à faire les démarches nécessaires pour l'ouverture du chemin et à facturer les contribuables impliqués.

ACCEPTÉE

7.2 OFFICIALISATION DE DÉSIGNATION DES CHEMINS

Résol. 25-215

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Bouchette souhaite attribuer un nom à des chemins existants;

ATTENDU le caractère sécuritaire que revêt cette désignation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. le conseiller Laurier Girard appuyé par Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers que la Municipalité de Lac-Bouchette attribue le nom de chemin Mont-Moustache au chemin privé situé sur les lots 5 786 232, 5 786 100,5 786 105 et 6 153 190;

QUE la Municipalité de Lac-Bouchette attribue le nom de chemin Leclerc au chemin privé situé sur les lots 6 611 451 et 5 787 427.

ACCEPTÉE

8.

HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun item.

9.

URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

9.1

DEMANDE AU RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 18-22 PORTANT LE NUMÉRO 2025-07 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE REMISE AU 101, CHEMIN ÉVA

Résol. 25-216

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme concernant une demande au règlement du PIIA n° 18-22;

ATTENDU l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme voulant informer le conseil municipal que la demande consiste à autoriser la construction d'une remise de 8' x 14' situé au 101, chemin Éva;

ATTENDU QUE les membres du CCU ont pris connaissance des photos des bâtiments existants du terrain concerné par la demande;

ATTENDU QUE les membres du Comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance des plans et des photos de la remise projetée ;

ATTENDU QUE les membres sont d'avis que la forme de la toiture à deux versants de la remise projetée s'harmonisera bien dans le milieu bâti malgré que les deux versants ne seront pas de hauteurs différentes comme celle de la maison et de la remise existantes;

ATTENDU QUE les membres du comité consultatif d'urbanisme ont pris connaissance du revêtement de toiture d'acier émaillée ainsi que le revêtement mural en déclin de Canexel seront de la même couleur que celui de la maison;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Nathalie Julien appuyée par M. le conseiller Serge Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la demande d'approbation au PIIA n° 18-22 portant le n° 2025-07 visant à construire une remise de 8' x 14' située au 101, chemin ÉVA telle que présentée aux plans et images jointes à la demande.

ACCEPTÉE

10.

LOISIRS ET CULTURE

Aucun item.

11.

VARIA

Aucun item.

12.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des citoyens posent des questions et le conseil leur répond.

13.

Résol. 25-217

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR Mme la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers de lever l'assemblée.

Il est 19 h 20.

ACCEPTÉE

MAIRE

DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-TRÉSORIER

Je, M. le maire Vital Dumais, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.
